

Page : 1/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 68 (remplace la version 67) Révision: 18.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Self Guide Primer Filler Evo White
- · Code du produit 86171
- **UFI:** Q375-A0GA-500C-29PU
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT
- · Emploi de la substance / de la préparation

Couche passivante Remplage et spatule

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

KENT France SAS 29 RUE CHARLES EDOUARD JEANNERET TECHNOPARC 78300 POISSY

Tel: 01 82 03 02 15 Heures de bureau, de 08.00 à 17.00

Fax: 01.82.03.02.82 SDS@kenteurope.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence ORFILA (INRS):+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger





GHS02

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate de n-butyle

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

(suite page 2)

Page : 2/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 68 (remplace la version 67) Révision: 18.01.2023

Nom du produit Self Guide Primer Filler Evo White

(suite de la page 1)

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement

respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:				
	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	10-25%		
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène ♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ♦ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<5%		
	acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	<5%		

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

· après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- · après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone

Mousse résistant à l'alcool

Poudre d'extinction

Brouillard d'eau

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxyde d'azote (NOx)

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de protection respiratoire.

(suite page 3)

Page : 3/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 68 (remplace la version 67) Révision: 18.01.2023

Nom du produit Self Guide Primer Filler Evo White

(suite de la page 2)

· Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloignées les sources d'incendie

Veiller à une aération suffisante

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

<25°C

Classe de stockage: 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm

Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

1330-20-7 xylène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021

(suite page 4)

Page : 4/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 68 (remplace la version 67) Révision: 18.01.2023

Nom du produit Self Guide Primer Filler Evo White

(suite de la page 3) · DNEL 123-86-4 acétate de n-butyle Dermique | Aiguë systémique 11 mg/kg bw/day (Travailleur) Long terme systémique 11 mg/kg bw/day (Travailleur) Inhalatoire Long terme systémique 300 mg/m3 (Travailleur) Aiguë local 600 mg/m3 (Travailleur) 300 mg/m³ (Travailleur) Long terme local 600 mg/m³ (Travailleur) Aiguë systémique 1330-20-7 xylène Dermique | Long terme local 3.182 mg/kg/day (Travailleur) Inhalatoire Aiguë local 442 mg/m3 (Travailleur) Long terme local 221 mg/m3 (Travailleur) 100-41-4 éthylbenzène Dermique Long terme systémique 180 mg/kg/day (Travailleur) Inhalatoire Aiguë local 293 mg/m³ (Travailleur) Long terme local 77 mg/m³ (Travailleur) 64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole) Dermique | Long terme systémique | 25 mg/kg/day (Travailleur) Inhalatoire Long terme systémique 150 mg/m³ (Travailleur) PNEC 123-86-4 acétate de n-butyle PNEC 0,18 mg/l (Aqua (eau douce)) 0,36 mg/ml (Aqua (intermittent)) 0,018 mg/ml (Aqua (marine)) 0,981 mg/kg (Sédiments d'eau douce) 0,0981 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer) 35,6 mg/l (Station d'épuration) 0,09 mg/kg (Sol) 1330-20-7 xylène PNEC 0,327 mg/l (Aqua (eau douce)) 0,327 mg/l (Aqua (marine)) 12,46 mg/l (Sédiments d'eau douce) 12,46 mg/l (Sédiments de l'eau de mer) 6,58 mg/l (Station d'épuration) 2,31 mg/kg (Sol) 100-41-4 éthylbenzène PNEC 0,1 mg/l (Aqua (eau douce)) 0,1 mg/l (Aqua (intermittent)) 0,1 mg/l (Aqua (marine))

- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Protection respiratoire :

Filter A (EN 141)

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 5)

Page : 5/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 68 (remplace la version 67) Révision: 18.01.2023

Nom du produit Self Guide Primer Filler Evo White

(suite de la page 4)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux 6 > 480 minutes.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps : Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion:
liquide
gris clair
caractéristique
Non déterminé
non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition non déterminé Inflammabilité Inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

 • inférieure :
 1,1 Vol %

 • supérieure :
 7,0 Vol %

Point d'éclair : 25 °C (ASTM D-56)
Température de décomposition : Non déterminé.

pH Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

· Viscosité :

Viscosité cinématique Non déterminé.

'dynamique: Non déterminé.

'Solubilité

Solubilité

l'eau : non ou peu miscible
 Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 Pression de vapeur : Non déterminé.
 Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

Densité à 20 °C:

Densité relative.

Densité de vapeur à 20 °C:

3,66 g/cm³

9.2 Autres informations

· Aspect:

Forme: liquide épais

· Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants :

solvants organiques 480g/I VOC (RFU)

· Modification d'état

Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

(suite page 6)

Page : 6/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 68 (remplace la version 67) Révision: 18.01.2023

Nom du produit Self Guide Primer Filler Evo White

(suite de la page 5)

Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables. Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable à température ambiante

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Chaleur. Les surfaces chaudes. Sources d'ignition. Flames.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Acides puissants et aux agents d'oxydation

Alcalis (lessives alcalines)

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

monoxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :				
123-86-4 acétate de n-butyle				
Oral	LD50	14.000 mg/kg (rat)		
1330-20-7	1330-20-7 xylène			
Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Lapin)		
100-41-4 éthylbenzène				
Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (Lapin)		
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)				
Oral	LD50	>6.800 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>3.400 mg/kg (Lapin)		
de la peau : Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont nes remplis				

- · de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 68 (remplace la version 67) Révision: 18.01.2023

Nom du produit Self Guide Primer Filler Evo White

(suite de la page 6)

- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :				
123-86-4 acétate de n-butyle				
EC50 (48 hr)	44 mg/l (Daphnia magna)			
EC50 (72 hr)	674,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus)			
LC50 (48 hr)	44 mg/l (Daphnia magna)			
LC50 (96 hr)	18 mg/l (Pimephales promelas)			
NOEC (72 hr)	200 mg/l (Desmodesmus subspicatus)			
1330-20-7 xylène				
CE50	10 mg/l (Poisson) (72h)			
EC50 (48 hr)	7,4 mg/l (Daphnia magna)			
LC50 (96 hr)	3,77-13,5 mg/l (Poisson)			
100-41-4 éthylbenzène				
EC50	>100 mg/l (Daphnia magna)			
LC50 (96 hr)	>10 mg/l (Poisson)			

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA

UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 1263 PEINTURES

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 68 (remplace la version 67) Révision: 18.01.2023

Nom du produit Self Guide Primer Filler Evo White

(suite de la page 7) · IMDG, IATA PAINT 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR Classe 3 (F1) Liquides inflammables. · Étiquette · IMDG, IATA · Class 3 Liquides inflammables. ·Label 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA Ш 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin : · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. · No EMS: F-E,S-E · Stowage Category 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport : · ADR · Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml · Catégorie de transport Code de restriction en tunnels D/E · Limited quantities (LQ) 5L Excepted quantities (EQ) Code: F1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

UN 1263 PEINTURES, 3, III

Directive 2012/18/UE

"Règlement type" de l'ONU:

- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 9)

Page : 9/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 68 (remplace la version 67) Révision: 18.01.2023

Nom du produit Self Guide Primer Filler Evo White

(suite de la page 8)

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

· Directives techniques air :

	•
Classe	Part en %
NK	19,5

Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant · **15.2 Evaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

Liquide et vapeurs inflammables. H226

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement

· Date de la version précédente: 27.03.2022

· Numéro de la version précédente: 67

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

VPVB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

^{*} Données modifiées par rapport à la version précédente *